

PROTCOLE SANITAIRE EPS POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE ROBERT PREAULT – 77500 CHELLES

Collège Beau Soleil

Année scolaire 2020-2021

Ce protocole a été défini et validé par l'équipe EPS du collège Beau Soleil de CHELLES en cohérence et en lien avec le texte de l'éducation nationale « Rentrée scolaire 2020 – Repères pour la reprise de l'EPS en contexte Covid » paru le 26 août 2020 ainsi qu'en tenant compte des recommandations proposées par Monsieur Tanche afin d'assurer à chaque instant la sécurité sanitaire de tous. Il servira de base de fonctionnement durant cette période particulière de Covid jusqu'à nouvel ordre.

Il s'est également appuyé sur le « Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives » publié par ministère chargé des Sports et datant du 16 juillet 2020 ainsi que le « Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires » publié par le ministère de l'Éducation Nationale et datant du 26 août 2020.

Notre protocole tiendra compte des recommandations suivantes du Haut Conseil de la Santé Publique :

- Le port du masque n'est pas obligatoire durant l'activité sportive. Toute personne de onze ans ou plus porte un masque de protection dans les établissements de type X, PA (Article 27 du décret 31/05/2020). Le port du masque à l'entrée jusqu'en tenue de bain avant la douche est obligatoire.
- Faire respecter une distanciation physique minimale dans la mesure du possible et les règles comportementales des baigneurs (bonnet, douches, pédiluves, absence de troubles digestifs) dans les bassins et les espaces d'une piscine collective.
- Interdire l'accès aux piscines aux personnes présentant des signes de pathologies respiratoires ou digestives.
- Inviter les baigneurs hors de l'eau à respecter les gestes barrières et le port du masque.

Ce protocole spécifique vient en complément du protocole sanitaire édicté par les enseignants d'EPS du collège Beau Soleil et s'applique lors des créneaux « piscine » pour les élèves de 6^e.

Afin de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale dans l'enceinte de la piscine, chaque classe de sixième sera dédoublée durant les 2 premières semaines de piscine (semaines du 14 au 25 septembre). L'effectif sera ainsi divisé par 2 durant la phase de tests de tous les élèves de sixième.

À l'issue de cette phase, à partir du lundi 28 septembre, seuls les non-nageurs se rendront à la piscine de CHELLES.

Les obligations élèves, dictées et régulièrement rappelées, si besoin, seront les suivantes :

- Je peux accéder, exceptionnellement aux vestiaires du gymnase, muni de mon masque pour y déposer mon sac de cours.
- Je dois garder mon masque tout le temps du trajet à pied ou en car.
- Je m'applique sur les mains une solution de gel hydroalcoolique dès l'entrée dans la piscine.
- Une fois dans le vestiaire, je devrai enlever mon masque et le poser sur mes affaires personnelles.
- Je respecte les règles de distanciation dès lors que j'ai posé mon masque durant mes déplacements hors de l'eau et pendant ma pratique de la natation.
- Avant d'entrée dans l'eau, je me douche et me savonne.

L'équipe EPS du collège Beau Soleil de CHELLES